EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/55

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle Polyvalent de Les Cars, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 3 juillet 2024

PRESENTS: M. DEXET Emmanuel (procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), M. BREZAUDY Alain, M. BROUSSE Hervé (procuration de Mme MAYOUSSE Martine), Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. GOUDIER Jean-Louis (procuration M. DEVARISSIAS Philippe), Mme LACOURARIE Bernadette (suppléante de M. CHAMINADE Gérard), Mme BELAIR Florence (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie (procuration M. GERVILLE-REACHE Fabrice), M. ESCOUBEYROU Pascal, Mme LACORRE Valérie (procuration M. CARPE Jean-Christophe), Mme LANTERNAT Floriane (procuration de M. LE GOFF Jean), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, Mme ARNAUD Claudine (suppléante de M. BARRY Jacques), Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), M. DELOMENIE Bernard, M DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES: Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine, M. BONNAT Christian, M. DEVARISSIAS Philippe, M. CHAMINADE Gérard (suppléé par Mme LACOURARIE Bernadette), M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe, M. LE GOFF Jean, M. BARRY Jacques (suppléé par Mme ARNAUD Claudine), M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE: M. MASSY Jean-Marie

Objet: Mise en place d'une charte informatique

Exposé:

Nombre de délégués

Titulaires présents : 21

Suppléants votants: 02

Procurations: 10

Votants: 33

Pour: 33

Contre: 00

Abstentions: 00

Titulaires en exercice: 35

Le Président expose que dans le cadre de la mise en application du Règlement Général de Protection des Données (R.G.P.D.), le programme d'actions prévoit l'élaboration d'une charte informatique qui définit les principes applicables aux agents et aux élus de la communauté de communes pour limiter les risques liés aux usages du système d'information et de communication, pour eux-mêmes et pour la collectivité.

Le Président présente les principales mesures exposées dans la charte pour sécuriser le système d'information et protéger les données.

Après validation par le conseil communautaire, cette charte sera diffusée à tous les agents de la communauté de communes, ainsi qu'aux élus communautaires.

Le comité social territorial, placé auprès du centre de gestion de la Haute-Vienne, a émis un avis favorable au projet de charte informatique lors de sa séance du 22 mars 2024.

Délibération:

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'avis du comité social territorial placé auprès du centre de gestion de la Haute-Vienne en date du 22 mars 2024;

Accusé de réception en préfecture

Accusé de réception en préfecture 087-200070506-20240709-D2024-55-DE Date de télétransmission : 10/07/2024 Date de réception préfecture : 10/07/2024

- Approuve le projet de charte informatique, tel que joint en annexe ;
- Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire Reçu en préfecture

le:

Publié ou notifié

le:

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme: En Mairie, le 9 juillet 2024.

Le Président, Emmanuel DEXET

Pays do Nexon Wonts de Châlus